

ETAT DES LIEUX à la prise de possession

Adresse du Studio :

DRESSE ENTRE :

ci-après dénommé « les bailleurs » d' une part

ET :

ci-après dénommé « la locataire » d' autre part,

Les parties ont en commun et contradictoirement procédé à l'examen des diverses pièces dont le bailleur consent au preneur la location exclusivement à l'usage d ' habitation privée à compter du

Le preneur s'engage à restituer les lieux à sa sortie de jouissance, dans l'état où ils se trouvaient au moment de son entrée c'est à dire en bon état.

LES RESULTATS DE CET EXAMEN SONT CONSIGNES CI-APRES :

A. EXAMEN DES DIVERSES PIECES :

Hall d'entrée :

- Sol :
- Plafond :
- Murs :
- Equipement :
- Penderie :

Pièce principale :

- Sol :
- Plafond :
- Murs :
- Remarque :
- Balcon :

Cuisine équipée :

- Sol :
- Plafond :
- Murs :
- Equipement : se composant de :
-
- Remarque :

ETAT DES LIEUX à la prise de possession (suite et fin)

Salle de bains :

- Sol :
- Plafond :
- Murs :
- Lavabo et robinetterie :
- Toilettes :
- Baignoire :
- Equipement :

B. EQUIPEMENT :

Cave :

Garage ou parking : /

C. EXTERIEURS :

Fermetures :

Boîte à lettres :

Sonnerie :

D. PARTICULARITES :

-
-

Le présent état des lieux, établi et accepté contradictoirement entre les parties, fait partie intégrante du contrat de location dont il ne peut être dissocié.

Fait à : Luxembourg, le ____ **200**_ en : **3 exemplaires**

Le bailleur :

Lu et approuvé (*)

L'agence

Le preneur :

Lu et approuvé (*)